

**Commune de
RIVES-D'AUTISE**
Nieul sur l'Autise et Oulmes

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JANVIER 2019**

COMMISSIONS MUNICIPALES: Le conseil municipal a créé 8 commissions :
Environnement - Aménagement – Fleurissement / Urbanisme – Lotissements – Cimetière
/ Voirie-Réseaux – Assainissement / Bâtiments communaux – défense incendie / Ecole
et périscolaire / Vie associative – artisans – commerçants – santé / Communication –
internet – animations – cérémonies / Gestion des salles – Vignaud – bibliothèques

CREATION DU CCAS DE RIVES-D'AUTISE: Le conseil municipal a approuvé la création d'un
CCAS, il sera composé de huit membres élus et 8 membres nommés parmi les personnes
participant à des actions de prévention sociale.

REPRESENTANTS SYNDICATS: jusqu'aux prochaines élections municipales, les délégués
des communes historiques restent en place pour les différents syndicats (CIAS, Syndicat
mixte, association des PCC, e-collectivité, Parc Interrégional Marais Poitevin,...)

SYDEV : Le conseil municipal a validé le transfert des compétences au SyDEV et donné
son accord pour la signature d'une nouvelle convention avec Rives-d'Autise.

ADHESIONS AUX SERVICES DU CENTRE DE GESTIONS: Dans un souci de favoriser une
bonne administration communale, le Conseil municipal a décidé de confier au Centre
de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée les missions suivantes :
prestation paie, médecine préventive, convention de participation chômage.

PERSONNEL COMMUNAL : Le conseil municipal a approuvé le tableau des effectifs avec
la reprise de l'ensemble du personnel en place dans les deux communes historiques, et
le tableau d'avancement de grade et cadre d'emploi. Il a également été décidé
d'adhérer au Fonds Départemental d'Action Sociale.

CONVENTION AFFAIRES SCOLAIRES: l'école d'Oulmes fonctionnait en RPI avec la
commune de Bouillé-Courdault. Afin d'assurer la continuité du service, la commune
nouvelle Rives-d'Autise va passer une convention avec la commune de Bouillé-
Courdault pour la période du 1^{er} janvier au 5 juillet 2019.

IMPLANTATION D'UN RELAIS : La commune a été saisie d'une demande d'implantation
d'un relais de téléphonie mobile par la société ORANGE sur le territoire de la commune
d'Oulmes rue de la Thibie. Un bail va être signé entre les deux parties.

SUBVENTIONS : la commune va déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat
et de la Région pour les travaux de rénovation du Centre du Vignaud et l'effacement
de réseaux rue de l'Autise.

Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en Mairie.

Adresser la correspondance à
Monsieur le Maire – Mairie de NIEUL SUR L'AUTISE - 3, rue Aliénor d'Aquitaine
85240 RIVES-D'AUTISE

☎ : 02.51.52.40.12. 📠 : 02.51.52.43.04. courriel : mairie@nieul-sur-lautise.fr

